**Conseil des droits de l’homme**

**29ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**15 au 26 janvier 2018**

**Examen du rapport du Burundi**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 18 janvier 2018*

 *(09h00-12h30)*

***Monsieur le Président,***

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la délégation Burundaise et la remercie pour les informations complémentaires fournies au Conseil.

Le Togo se réjouit des efforts accomplis en matière législative par l'adoption, en autres, de la loi relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes de la traite et la loi de 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.

Le Togo salue les efforts du Gouvernement Burundais à promouvoir et la protéger des droits de l'homme et l’encourage à accorder une attention particulière aux couches les plus vulnérables dans les politiques et les différents programmes de développement du pays.

La délégation togolaise recommande au Burundi de:

- ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort,

- ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,

- ratifier la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l’enseignement et

- accorder une attention particulière à la scolarisation des enfants présentant un handicap, les enfants déplacés et réfugiés, et les enfants atteints d’albinisme.

La délégation togolaise souhaite plein succès au Burundi dans la mise en œuvre des recommandations qu'il aura accepté à l'issue du 3ème cycle de l'EPU.

 **Je vous remercie**